

LES ARDENNES FONT LEUR PUB À L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE

27/10/2016 Jean-Michel Meyer



Le département des Ardennes a lancé, la dernière semaine d'octobre, une opération séduction destinée à sensibiliser les investisseurs aux attraits économiques de la patrie de Rimbaud. Point d'orgue de cette offensive médiatique : une table ronde organisée le 25 octobre 2016 à l'Assemblée nationale, en plein cœur de Paris, par Ardennes Développement, qui est l'Agence de développement économique des Ardennes, fondée en octobre 2014 et basée à Sedan.

« Ces actions visent à encourager l'implantation de nouvelles activités dans les Ardennes en valorisant les atouts du territoire, parmi lesquels figure le dispositif BER », résume le communiqué de l'agence de développement. BER ? Cela signifie « Bassin d'emploi à redynamiser. » Ce dispositif, qui est disponible sur les trois quarts du territoire ardennais, soit 362 communes, ouvre droit à une exonération de charges sociales et fiscales pendant cinq ans aux entreprises qui s'installent dans ce département français. Le BER « permet un rapprochement avec des régimes fiscaux avantageux en Europe, comme celui du Luxembourg voisin », souligne le communiqué de l'Agence.

A l'Assemblée nationale, le matin du 25 octobre, Philippe Mathot, président d'Ardennes Développement, Jean-Luc Warsmann, député des Ardennes et vice-président de la région Grand Est ainsi que Benoît Huré, sénateur et président du Conseil départemental des Ardennes, ont ainsi détaillé à un panel d'une soixantaine de décideurs économiques et de chefs d'entreprises les avantages du département en général et du BER en particulier.

Pour évaluer rapidement le gain que le dispositif BER peut apporter à un investisseur qui désire s'implanter dans le département, Ardennes développement a élaboré un outil de simulation en ligne (<http://ber.ardennes-developpement.com/>), avec l'aide de KPMG Ardennes et d'ISICS, une agence web ardennaise. Le simulateur « permet à un investisseur, où qu'il soit dans le monde, d'estimer très simplement en quelques minutes le potentiel d'exonération de charges fiscales et sociales offert par le dispositif Bassin d'emploi à redynamiser », explique le communiqué. « C'est une véritable première en France. Selon les projets, cela peut amener à un taux de charges ultra-compétitif, comparable dans certains cas aux pays européens les moins taxés, comme le Luxembourg par exemple. »

De Vouziers à Givet, en passant par Sedan et Charleville-Mézières, le département des Ardennes deviendrait-il un paradis fiscal au cœur même de l'Europe ? Le dispositif respecte la législation européenne sur les aides aux entreprises, assure l'agence de développement. Mais attention, les entreprises ne pourront bénéficier des avantages sociaux et fiscaux du BER que si elles décident d'investir dans le département avant le 31 décembre 2017.

Et pour lever les dernières hésitations des entrepreneurs, les autorités ardennaises rappellent que le département se situe au centre d'un bassin européen de 110 millions de consommateurs. Il dispose d'une liaison TGV avec Paris, d'aéroports internationaux implantés à 2 heures (Paris, Bruxelles, Luxembourg) et qu'il se trouve au croisement des liaisons autoroutières Paris-Cologne et aussi Rotterdam-Marseille d'ici à la fin 2017.